

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du mardi 10 octobre 2023 à Aclens

Présidence : Monsieur Patrice Hauswirth

Le mardi 10 octobre 2023 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des boules – salle polyvalente.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023
5. Préavis municipal N° 05-2023 / Vente d'une partie du DP 1066 pour le compte de Roterem Management SA
6. Préavis municipal N° 06-2023 / Taux d'imposition 2024 - 2025
7. Préavis municipal N° 07-2023 / Demande de crédit pour le réaménagement des locaux de l'administration communale
8. Nomination d'un/e scrutateur/trice suppléant/e
9. Communications municipales
10. Communications du bureau
11. La « minute » des délégués
12. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite une cordiale bienvenue au public présent.

1. Appel

En date du 10 octobre 2023, le Conseil général de notre commune compte 45 membres. La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 26
- Excusés : 19
- Absents : 0

Avec 26 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. Assermentation

Deux personnes rejoignent le Conseil général d'Aclens. Il s'agit de :

- M. Benoit Carton
- M. Cyril-Serge Nussbaum

Après lecture du serment par le Président, elles solennisent leur promesse et le Président leur souhaite pleine satisfaction dans cette fonction.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour. Ce dernier est approuvé par l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

Page 3 « la marge d'autofinancement » et non de taux financement.

Page 7 « les raisons du préavis » et non du prévis

Page 8 « Hugues avec un « s » »

Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec 1 abstention et aucun avis contraire.

5. Préavis municipal N° 05-2023 – Vente d'une partie du DP 1066 pour le compte de Roterem Management SA

Présentation par Monsieur Vincent Dornier, municipal :

Monsieur Dornier commente ce préavis 05-2023 :

Avant de commencer il nous informe que DP signifie Domaine public.

Cela concerne un chemin situé entre les parcelles 392 et 762, il nous présente un plan afin d'expliquer la situation de l'exploitation de l'entreprise, Satori S.A. (commerçant de fruits exotiques) et Roterem Management SA (Holding financière), unique utilisateur de cette portion de DP.

L'étroitesse de ce chemin d'accès entrave le bon flux et les manœuvres des camions de livraison. Cette entreprise a donc pris contact avec la Commune, afin de demander s'il était possible de faire des travaux de réfection et d'élargissement de ce chemin d'accès.

Après réflexion la Municipalité leur a proposé la vente de cette portion de chemin, car elle est utilisée uniquement pour desservir ces 2 parcelles, dans cette situation la Commune n'a aucun intérêt à investir dans ces travaux.

Après plusieurs négociations entre les deux parties, la société Roterem Management SA / Satori S.A. a proposé pour l'achat, dans un premier temps, la somme de CHF 1.- symbolique. Mais finalement, les deux parties ont réussi à s'entendre sur un prix intermédiaire de **CHF 50'000.-** pour une surface de 270m².

La procédure envisagée est tout d'abord, le vote du conseil général sur l'acceptation du préavis. Si le préavis est accepté, la Commune devra faire une mise à l'enquête pour la sortie du domaine public et si celle-ci est acceptée, le chemin pourra être vendu aux entreprises. En revanche si le préavis est refusé, cela s'arrêtera là, sans suite et sans frais.

Il faut aussi noter que sous ce chemin il y a une conduite d'eaux usées de l'AIEV (Association Intercommunale Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs). L'AIEV est au courant de cette demande, qui ne présente pas de problème pour eux, du moment qu'une servitude est établie pour y accéder en cas de besoin. Nous avons aussi sur ce chemin la conduite de la Commune d'Aclens qui remonte l'eau potable de Lausanne au village, là aussi une servitude sera établie, à noter que de toute manière sur le long terme cette conduite sera destinée à être supprimée. Son espérance de vie est néanmoins d'une vingtaine d'années encore.

Le Président donne la parole à M. Hugues Favre rapporteur de la commission des finances.

La commission des finances s'est réunie avec Monsieur Vincent Dornier, Municipal et Madame Sylvie Ciana, Syndique le 13 septembre 2023. Elle s'est également réunie le 29 septembre 2023. L'entreprise Roterem Management SA, Satori a émis le souhait d'acquérir une partie du DP 1066, prolongement de la parcelle RF 762. Une première offre d'acquisition de CHF 1.- symbolique a été soumise. Après négociations, la Commune convient d'un prix de CHF 185.20 le mètre carré, soit un montant de CHF 50'000.- pour la parcelle de 270 m². Les frais d'achat d'établissement de servitude et de mise à l'enquête sont à la charge de l'acheteur. La commission salue l'effort et la bonne négociation de la Commune dans la vente de cette parcelle. Par conséquent la commission des finances vous recommande d'accepter le préavis N° 05-2023 tel que présenté par la Municipalité.

Monsieur Jean-Louis Favre, membre du conseil, prend la parole :

Il relève une erreur dans le préavis au chiffre 2 (1^{er} alinéa), les parcelles mentionnées 392 et **672**, en effet il s'agit de la parcelle **762** et non 672.

Et il souligne que nous devrions garder un accès pour la parcelle 392 et que donc par conséquent nous ne pouvons pas vendre cette partie.

En réponse, **M. Dornier** confirme ce point.

Mis au vote à main levée, le préavis municipal n° 05-2023 sur la vente d'une partie du DP 1066 pour le compte de Roterem Management SA est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

6. Préavis municipal N° 06-2023 – Taux d'imposition 2024 - 2025

Présentation par Monsieur Vincent Dornier, municipal :

Pour information Monsieur **Christophe Péclard**, boursier, est également présent ce soir en cas de questions ou toute autre information liée aux finances.

Monsieur Dornier nous présente la situation actuelle des finances communales, en bref en revenant toujours sur la fameuse marge d'autofinancement. Il explique qu'il y a eu des années extraordinaires comme l'année 2018, l'année 2022 était également une très bonne année, avec plus de CHF 800'000.-.

Pour être large, la commune est toujours entre CHF 200'000.- et CHF 400'000.- de marge d'autofinancement ce qui est tout à fait correct. Dans la réalité, on a une moyenne de CHF 555'000.- de marge d'autofinancement depuis 2015.

Petite information intermédiaire, les emprunts du 30 juin 2023 se portaient à CHF 2'000'000.- et les liquidités au 31 juillet 2023 se portaient à un peu plus de CHF 3'100'000.-, là aussi cela est une situation plutôt saine et bonne.

Au niveau des projections d'investissement, si la Commune arrive à faire dans les temps tout ce qui est prévu, on arriverait en 2027 à un montant en-dessous du plafond d'endettement qui avait été voté en début de législature, ce qui est très bien. La Commune a relativement beaucoup d'investissements à faire, mais cela devrait être possible.

Petit historique de la population, fin de l'année 2021, la Commune d'Aclens comptait 517 habitants et aujourd'hui en fin d'année 2023, on en compte 580 pour la fin du mois de septembre. Dans le courant des années 2024 et 2025, compte tenu des rénovations et constructions en cours, selon une estimation, on devrait arriver à 650 habitants. Cela va bien entendu engendrer certaines charges supplémentaires, mais ce sont aussi des recettes fiscales qui vont rentrer en plus.

Il y a aussi le développement de la zone industrielle avec des projets qui vont se réaliser comme la deuxième halle Galliher et l'entrepôt Denner qui vont surtout rapporter des impôts frontaliers au vu du personnel qu'ils vont engager et donc cela augmentera les recettes fiscales.

En 2020, il y a eu un transfert des charges qui a été fait entre les communes, le Canton et l'AVASAD (Association Vaudoise d'aide et de soins à domicile). Il avait été décidé que c'était le Canton qui reprenait ce financement, mais il avait été conclu que les communes devaient répercuter cela en baissant de 1,5 point le taux d'imposition par rapport à celui de 2019. À Aclens, comme dans d'autres communes, cela n'a pas été fait, justement avec toujours le même argument : qu'allait-il advenir des impôts pour les entreprises. Les chiffres ont démontré que cela n'a pas eu l'effet escompté.

En conclusion, les résultats financiers de la Commune au cours des dernières années sont toujours satisfaisants, les investissements sont maîtrisés et planifiés d'année en année. L'augmentation de la population et de l'industriel devrait être positive pour la Commune. Et pour terminer le transfert des charges Communes/Canton 2020 n'a pas été répercuté. C'est pour cela que la Municipalité a décidé de proposer de baisser le taux d'imposition de **2 points** et de le voter pour **2 ans** au lieu d'un an comme les années précédentes. Bien entendu, le fait de baisser le taux aura quelques impacts, on parle toujours de la péréquation qui est liée en grande partie à la valeur du point d'impôt (voir graphique du préavis), ce sont les recettes fiscales divisées par le taux d'imposition, donc jusqu'à maintenant 62. En baissant à 60, il est possible que la valeur du point d'impôt augmente, ce qui pourrait faire monter la péréquation. L'année passée il y a eu de très bonnes rentrées fiscales, il faut se rendre à l'évidence que si la valeur du point d'impôt monte, on paiera un peu plus à la péréquation.

La question qui se pose est la suivante : que représente une baisse de 2 points de l'impôt ?

Cela représente environ 2x le point d'impôt donc environ CHF 62'000.- si l'on se fie à la simulation 2023. Dans l'ensemble un petit ou moyen contribuable aura peut-être entre CHF 100.- et CHF 200.- de moins sur la note finale. Il faut aussi savoir que lorsque l'on baisse le taux d'imposition, cela influe et profite aussi aux entreprises et à leurs impôts sur le bénéfice et sur le capital.

Suite à l'énumération de tous ces éléments positifs, la Municipalité propose de baisser le taux d'imposition de 2%, soit à **60% pour 2024 et 2025**.

Le Président donne la parole à Monsieur Norbert Wüthrich rapporteur de la commission des finances :

La commission des finances s'est réunie le 13 septembre 2023 avec Monsieur Vincent Dornier, Municipal et Madame Sylvie Ciana, Syndique. La Commune soumet la proposition de renouvellement de l'arrêté d'imposition qui arrive à échéance le 31 décembre 2023. La Municipalité propose d'abaisser de 2 points le taux d'imposition sur une période de 2 ans, passant ainsi à 60% de l'impôt cantonal de base. La baisse de 1 point aurait dû être lorsque que l'AVASAD a été reprise par le Canton ainsi que la réforme de l'imposition des entreprises **RIE3**. La Commune souhaite attendre les répercussions d'imposition de la réforme. L'estimation de manque à gagner pour la Commune représenterait environ CHF 60'000.-. La commission des finances recommande d'accepter le préavis N° 06-2023 tel que présenté par la Municipalité.

Il n'y a aucune remarque relevée.

Mis au vote à main levée, le préavis municipal N° 06-2023 sur le taux d'imposition 2024 - 2025 est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

7. Préavis municipal N° 07-2023 – Demande de crédit pour le réaménagement des locaux de l'administration communale

Présentation par Monsieur Thierry Cornet, municipal :

Le but de ce réaménagement est de créer une zone de confidentialité afin que le contrôle des habitants ainsi que le boursier puissent avoir des discussions en toute discrétion avec les habitants.

L'entrée sera légèrement modifiée afin d'être un peu plus moderne, en y mettant un comptoir afin que les habitants ne viennent pas directement vers les bureaux respectifs. La salle d'attente aura elle aussi quelques modifications afin de reprendre un petit coup de jeune. La nouvelle disposition des bureaux sera donc beaucoup plus confidentielle et plus à l'abri des regards par rapport aux visiteurs.

Un petit local de confidentialité, fermé, sera prévu avec une table et deux chaises.

Par rapport à l'installation électrique ainsi qu'informatique, une nouvelle organisation est également prévue afin d'obtenir un meilleur confort de travail.

Au niveau des travaux, le sol ne sera pas changé, les modifications seront principalement apportées à la peinture, l'électricité, l'informatique ainsi que le réaménagement complet de la zone bureautique.

Le financement de ces travaux par la trésorerie courante sera au maximum de **CHF 84'000.-**

Le Président donne la parole à Mme Céline Moret rapporteuse de la commission des finances :

La commission des finances s'est réunie le 13 septembre 2023 avec Monsieur Vincent Dornier, Municipal et Madame Sylvie Ciana, Syndique.

Il s'agit de la continuation du projet qui avait été retiré et de répondre également aux demandes régulières de la préfecture d'avoir un lieu d'accueil conforme en tenant compte également de la confidentialité des dossiers du contrôle des habitants. Le début des travaux est prévu pour fin 2023.

La commission relève la bonne gestion du projet avec une solution moins onéreuse tout en maintenant les espaces locatifs du rez-de chaussée. Par conséquent la commission des finances recommande d'accepter le préavis N° 07-2023 tel que présenté par la Municipalité.

Mis au vote à main levée, le préavis N° 07-2023 concernant la demande de crédit pour le réaménagement des locaux de l'administration communale est accepté à la majorité, avec aucun avis contraire et 1 abstention.

8. Nomination d'un/e scrutateur/trice suppléant/e

Madame **Christiane Sordet**, scrutatrice ayant quitté la Commune fin septembre 2023, il faut renommer un/e scrutateur/trice suppléant/e. Actuellement, nous avons

- Monsieur Hugues Favey, scrutateur
- Madame Cécile Cornet, qui était suppléante, devient scrutatrice. - Madame Carole Ricbourg, suppléante.
- Monsieur Benoît Carton, s'étant proposé, devient suppléant.

9. Communications municipales

Monsieur Gilbert Métrailer, Municipal, prend la parole :

1. Il informe que la signalisation des chemins AF DP (1051, 1089, 1045, 1044 et 1033) au nord de la Commune ainsi que le chemin reliant les routes de Gollion et Vullierens a été mise à l'enquête pour la pose de panneaux d'interdiction générale de circuler pour tous les véhicules, sauf les véhicules agricoles et forestiers. Actuellement, la mise à l'enquête est terminée et les panneaux devraient être posés d'ici la mi-novembre 2023.
2. Les travaux de mise en conformité de l'éclairage public se sont terminés fin septembre 2023. Tout est conforme et dans les normes de sécurité. Il reste encore le réglage des horloges à finaliser en tenant compte bien entendu des horaires de bus ainsi que de l'éclairage qui s'allume trop tôt ou trop tard.
3. Des fissures sur le revêtement ont été constatées sur le giratoire à l'entrée du village d'Aclens. En date du 17 octobre 2023, la société Pittet-Chatelan interviendra afin de faire des travaux de réparation par colmatage des fissures.

Monsieur Martin Jaquet, municipal, prend la parole :

Il nous donne quelques informations concernant le PACom qui a été voté au printemps dernier ainsi que la validation de celui-ci. À mi-août les opposants ainsi que la Municipalité ont reçu la détermination de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). A l'issue de celui-ci les parties avaient 30 jours pour s'opposer à cette décision. Il y a eu une seule opposition, la Municipalité a demandé un délai au tribunal pour le 30 novembre 2023, pour pouvoir y répondre. L'affaire suit donc son cours. Pour l'instant l'ancien règlement du PACom reste en vigueur et la Municipalité doit travailler avec les deux règlements en attendant la réponse à cette opposition. Dans la validation du PACom il y a juste une information importante à relever, cela concerne l'article 39 alinéa 4 concernant les panneaux solaires. Lorsque la Municipalité a mis à l'enquête le plan d'affectation à l'époque, il n'y avait pas la même problématique qu'aujourd'hui et donc cet article concernant les panneaux solaires a été supprimé par le département.

Cela ne change pas grand-chose à l'heure actuelle pour l'établissement du nouveau règlement.

Information concernant le plan climat, la Municipalité a initié, au printemps dernier, un plan climat. L'élaboration de celui-ci est en cours. D'ici fin novembre, début décembre 2023, la Municipalité aimerait organiser une séance publique, afin d'expliquer les aboutissants de ce plan climat. La population sera avisée le moment venu.

Madame Sylvie Ciana, syndique, prend la parole :

Concernant l'agenda de fin d'année, un tout-ménage sera distribué dans le courant du mois de novembre 2023. Elle rappelle qu'il n'y aura pas de souper des aînés cette année du fait qu'une sortie a été organisée à la fin du mois d'août 2023.

Monsieur Thierry Cornet, municipal, prend la parole :

Il nous informe que la distribution des sapins se fera le 9 décembre 2023 et qu'il ne faut pas trop tarder pour les commander. Il remercie également le conseil pour sa confiance concernant la rénovation des bureaux communaux.

10. Communications du bureau

Concernant les élections fédérales, le bureau communal sera ouvert comme d'habitude de 10h à 11h mais ici à la salle des boules.

11. La « minute » des délégués

Pas de commentaire particulier pour ce point.

12. Divers et propositions individuelles

Monsieur Marc Giordani, membre du conseil, prend la parole :

Concernant la zone 30km/h qui sera installée au village prochainement, il demande où cela en est ? Et si des mesures de bruit ont été faites par la Commune et le Canton ? Est-ce qu'il y aura une mise à l'enquête publique ?

Madame Sylyie Ciana, syndique, lui répond :

Concernant ce projet, la Municipalité voulait effectuer ces zones 30km/h dans plusieurs parties du village, mais les services cantonaux ont un peu réduit les marges de manœuvres.

Pour l'instant la discussion est surtout centrée sur la rue du Village, cette rue étant vraiment étroite avec des trottoirs carrossables et un trafic intense, cela reste dangereux et manque de sécurité. En effet les véhicules ont tendance à rouler facilement sur les trottoirs ce qui met en danger les passants. Malheureusement les solutions amenées jusqu'à présent, notamment par les services cantonaux, n'étaient pas satisfaisantes pour la Commune. Cela est encore en négociation avec le Canton pour avancer dans ce projet des zones 30km/h.

Concernant les petites routes communales, la Municipalité peut avancer et mettre en place des zones 30 km/h, le Canton n'y voyant aucune objection. À noter que certaines priorités de droite disparaîtront avec l'installation des zones 30km/h. Un explicatif à ce sujet est disponible sur le site du Canton.

Au niveau du bruit, des mesures avaient été demandées et faites par le Canton à l'entrée du village depuis Vuillierens. Les résultats avaient été donnés, mais nous les retransmettrons lors de la prochaine séance. À noter que les appareils de mesures n'étaient pas adéquats à 100% et que le Canton avait publié plusieurs articles concernant ce sujet, ceux-ci étant encore à l'étude actuellement.

Madame Céline Moret, membre du conseil, prend la parole :

Elle demande où en est le projet concernant l'aménagement de la déchetterie par rapport à l'accès aux containers etc...

Monsieur Thierry Cornet, municipal, lui répond :

Le projet est toujours en cours et en étude, la Municipalité y travaille. À noter que pour l'instant, le tri peut toujours s'effectuer de manière correcte en respectant les normes. Par conséquent ces changements devraient plutôt débuter en 2024.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h30 et rappelle que la prochaine séance du Conseil général est fixée au **mardi 5 décembre 2023**.

Au nom du Conseil Général

Le Président



Patrice Hauswirth

La Secrétaire



Stéphanie Niederhauser

